



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2020

Tél. : 05.59.68.33.71

Fax. : 05.59.68.32.23

Mail : mairie.sedzere@wanadoo.fr

Présents : MM. Larroze, Garnier, Tractère, Lose-Bordenave, Lacombe, Garcia, Castaing, Lestrade, Cassou, Szpekowski.

Secrétaire de séance : M. Szpekowski.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et rappelle l'ordre du jour.
Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2019.

1) Délibérations :

1.1) N° 2020/01 – Participation aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) :

Ce réseau fonctionne au profit de 16 écoles du canton de MORLAAS. La Communauté de Communes Nord Est Béarn (CCNEB) ne peut plus assurer ce fonctionnement car, à partir du 1^{er} janvier 2019, cette compétence est du ressort des communes.

Le financement pourrait être le suivant :

La commune de MORLAAS qui héberge le siège du réseau pourrait assurer les frais d'entretien et les charges courantes du local.

Les frais de fonctionnement seraient à la charge des 16 communes du réseau, répartis de façon égale entre chacune.

Pour l'année 2019, le montant s'élève à 188,14 €.

- **Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire, à l'unanimité :**
- Décide de participer aux frais comme indiqué ci-dessus ;
 - Charge le Maire de procéder au mandatement de la somme auprès de la Mairie de MORLAAS.

1.2) 2020/02 – Suppression du budget de la Caisse des Ecoles :

Monsieur le Maire rappelle que le budget de la Caisse des Ecoles est en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2017. Après trois années sans mouvement comptable, le budget peut être supprimé.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette suppression.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**
- Décide de supprimer le budget de la Caisse des Ecoles à la date du 28 février 2020 ;
 - Charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités relatives à cette suppression.

1.3) 2020/03 : Demande de subvention pour la construction d'une aire de jeux :

Une aire avec deux jeux devait être installée derrière la Mairie au cours de l'année 2019. Cette opération ne s'est pas réalisée faute de trésorerie et a été reportée sur l'année 2020.

Il est possible, pour réaliser cette opération, de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Maire propose de faire une demande auprès des services de l'État.
Des devis ont été demandés.

Le plan de financement est envisagé comme suit, sous réserve de l'obtention de la subvention :

1) Subvention DETR	1 705,60 € HT
2) Commune de Sedzère	<u>2 558,40 € HT</u>
Total	4 264,00 € HT

La TVA d'un montant de 852,80 € est à la charge de la commune.

- **Le Conseil Municipal, par 9 voix « pour » et 1 abstention, approuve le plan de financement pour un montant de 4 264,00 € HT et sollicite des organismes financiers.**

1.4) 2020/04 : Dénomination d'un chemin rural :

Madame CASSOU Delphine a déposé une demande de Certificat d'Urbanisme pour réhabiliter une maison sise au chemin rural de Loué (anciennement PORCHE).

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique 64, il est nécessaire de nommer le chemin et de doter la maison d'un numéro afin que l'ensemble figure sur le recensement des habitations devant être raccordées à « la fibre ».

Le chemin figure sur le plan joint au n° 45.
La maison portera le n° 5, **Chemin de Loué**.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer le chemin comme indiqué ci-dessus.**

2) Questions diverses - Informations :

2.1) Examen des demandes de subventions :

- L'ACS Béarn Handisport
 - L'AFSEP
 - Collège Aretha Franklin de MARCIAC
- } avis défavorables

2.2) Point sur les demandes d'urbanisme :

- PC 20P0001 : M. ORAL M. (construction hangar agricole) – déposé le 06/01/20.
- PC 20P0002 : M. JOAN B. (création d'un carport) – déposé le 15/01/20.
- PC 19P0014 : M. KLONOWSKI T. (couverture terrasse) – accordé le 06/01/20.
- PC 19P0012 : Mrs LARRABURE et MARAIS – EARL LES MORILLES DU ROY (extension serres) - accordé le 03/02/20.
- CU 19P0011 : Mme CASSOU D. (réhabilitation maison) – déposé le 18/12/19.
- CU info 20P0001 : Me SINGUINIA (vente terrain agricole Association Diocésaine/JOAN) – déposé le 07/01/20.
- DP 19P0006 : SIBEL ENERGIE – GRABE-BIDAU D. (pose de panneaux photovoltaïques) – accordée le 13/01/20.

2.3) Ecole - Financement :

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur le montant dû par les communes au titre des frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2019/2020 :

- ARRIEN – UROST : 1 107.29 € (selon convention)
- Autres communes : 1 200 €

2.4) Elections municipales :

L'organisation du bureau sera définie au prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, un dernier tour de table est effectué :

- Monsieur CASTAING précise que la vente de bois du mois de décembre 2019 a rapporté 1 570 €. Il demande si le projet d'élargissement de l'entrée du Chemin de Haillet est toujours à l'ordre du jour et s'il doit recontacter l'entrepreneur.

Réponse : les travaux devront être exécutés pour un montant de 3 850 € TTC, conformément au devis.

Monsieur CASTAING est chargé de reprendre contact.

La séance est levée.

